



Je veux construire sur un terrain familial

Par **coco972_old**, le **05/11/2007** à **20:38**

Bonjour,

Je me prénomme Laurianne et je vit en Martinique DOM.

La famille de mon père possède des terrains et je souhaite construire .

Mon père 6 frères et soeurs et deux neveux a qui reviennent le terrain.

- ai-je droit à une suceesion puisque personne n'est intéresser
- mes tantes et oncles devront-ils signés pour le donner l'autorisation
- et de combien de signatures me donneront l'autorisation

Je vous remercie d'avance

Par **papa tango charly_old**, le **05/11/2007** à **21:21**

hormis la question de l'autorisation préalable à la construction, il convient de savoir, afin d'éviter tout malentendu et litige ultérieur, que la loi stipule que toute construction SUR un terrain appartient au propriétaire DU terrain....

en d'autres termes, vous risquez de supporter les frais d'une construction dont vous n'allez peut-être pas profiter !

en effet, vos parents ne semblent pas intéressés maintenant..

mais quand vous aurez construit, et que le terrain aura acquis de la valeur, verront-ils toujours la chose du même oeil ?

rapprochez-vous d'un avocat ou d'un notaire...

Par **uschi**, le **13/02/2008** à **13:56**

bonjour

attention,attention le meilleur moyen pour etre tranquille est d'acheter le terrain si non que de mauvaises supprises vous attende...

bon courage